

mousse très bien et s'améliore en quinze jours, après quoi il faut la consommer. En employant cette recette, le prix de la bière sera d'environ 9 centimes le gallon.—*La Presse.*

J. ELZEAR POULIOT, Avocat,
 Commissaire des Cours du Nouveau-Brunswick.
Bureau : Maison Frenette, rue de la Cour,
 Fraserville, P. Q., Canada.
 19 juillet 1888.—6 m.

BAZAR
Le 1er et 2 d'AOÛT.

Un bazar et deux séances solennelles auront lieu à St-Aubert, au profit de l'œuvre du Sanctuaire de Notre Dame de Pitié actuellement en construction en cette paroisse.

Cette bonne œuvre, qui a été partout si bien accueillie, a encore besoin de secours pour parvenir au but qu'elle s'est proposé.

Comme l'on peut fort bien faire des bonnes œuvres en se recréant, l'œuvre a pris ce moyen d'obtenir des ressources qui lui manquent encore.

Des dames charitables ont organisé un bazar, et des amateurs, aussi habiles que généreux, ont préparé deux séances musicales, dramatiques et littéraires.

MM. les abbés F. Dupuis, professeur au collège de Lévis, et E. Roy, professeur au séminaire de Québec, y donneront une conférence, le premier sur Rome, le second sur Paris, villes qu'ils ont habitées pendant quatre ans.

L'on n'aura certainement aucune meilleure occasion de bien s'amuser et de s'instruire tout en faisant une bonne œuvre, pendant les vacances. Car les pièces choisies, l'habileté des acteurs, des musiciens et musiciennes promettent un plein succès.

Qu'on s'y rende, et l'on sera du même avis. St-Aubert n'est qu'à une demi-lieue, de la station St-Jean Port-Joli.

Heures des séances, 4 h. P. M.

19 juillet 1888.

COLLÈGE DE STE ANNE.

PROSPECTUS

DU

COURS COMMERCIAL ET DU COURS CLASSIQUE

Le Collège de Sainte-Anne de la Pocatière, situé à 75 milles au bas de Québec, fondé en 1827 par M. C.-F. Painchaud, est admirablement situé sur un coteau élevé, à une petite distance du fleuve St-Laurent et à un demi-mille de la gare de l'Intercolonial. Il réunit à un degré éminent les avantages de la retraite et de la salubrité; ses parterres magnifiques, les arbres superbes et touffus qui environnent ses cours de récréations, et la belle montagne qui l'avoisine, en font un des sites des plus pittoresques et des plus agréables qui se puissent rencontrer. Tous les ans on fait, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Collège, des améliorations propres à en rendre le séjour de plus en plus agréable aux élèves.

EDUCATION MORALE ET PHYSIQUE.

L'enseignement religieux tient le premier rang dans l'éducation des jeunes gens qui fréquentent cette institution.

Le culte est la religion Catholique, cependant on admet les élèves qui en professent une autre; mais dans un but d'ordre et de régularité, tous sont obligés d'assister aux exercices religieux et de se conformer au Règlement de l'Institution. En tout temps et en tous lieux, les élèves sont placés sous la vigilante surveillance de leurs Maîtres.

Les lettres que les élèves reçoivent ou écrivent sont soumises à l'inspection du Directeur des Écoliers.

La santé des élèves est, pour le Directeur du Collège, l'objet d'une tendre sollicitude; aussi veillent-ils à ce que les aliments soient sains et abondants.

Les récréations sont distribuées de manière à faciliter le détachement du corps et de l'esprit. La salubrité de l'air qu'on respire à Ste-Anne de la Pocatière est très propre à conserver et à fortifier la santé des élèves; mais lorsqu'ils sont malades ils sont reçus à l'infirmerie où ils ont toujours près d'eux un des maîtres.

INSTRUCTION.

Le cours d'études se divise en deux sections: le *Cours Classique* et le *Cours Commercial ou Anglais*.

Le *Cours Classique* embrasse les cours des Sciences, de Philosophie, de Littérature, d'Histoire, de Latin et de Grec, tels qu'ils sont donnés dans les autres Collèges et Séminaires de cette Province. Il est de six ans.

Le *Cours Commercial* comprend les grammaires Française, et Anglaise, l'Arithmétique, la Géographie, l'Histoire Sainte, des cours de Lecture et de Calligraphie, le Dessin linéaire, le Toisé, des exercices élémentaires de Narration et de Correspondance, la Tenue des livres (en partie simple et en partie double, en anglais), Droit commercial, Correspondance commerciale, Échange, Affaires de banques, Commission, Télégraphie (Conditions spéciales), etc., etc. Ce cours est de quatre ans.

Après le *Cours Commercial* les élèves, avec l'agrément de leurs parents, passent dans le *Cours Classique* et le *Cours Commercial* marchent côte à côte, mais séparément et indépendamment l'un de l'autre.

Les jeunes gens qui se préparent ailleurs à entrer dans le *Cours Classique*, ne sont admis que lorsqu'ils connaissent le Français à peu près complètement; la connaissance préalable de l'Anglais n'est pas aussi strictement exigée.

OBSERVATIONS.

Les quart-pensionnaires ne s'absentent que pour leurs repas.

Outre les Bulletins semestriels transmis aux parents et les récompenses décernées à la fin de l'année aux élèves qui se sont le plus distingués, dans leurs classes respectives, par leurs progrès et leur bonne conduite, les Directeurs du Collège ont établi, dans les deux cours, des sociétés littéraires qui sont des moyens puissants d'éducation. Dans le *Cours Classique* il y a la Société "St-Thomas d'Aquin," et dans le *Cours Commercial*, la Société "St-Louis de Gouzagne." Des médailles et autres décorations d'honneur sont distribuées selon le mérite.

CONDITIONS.

Le prix de la pension pour les dix mois de l'année scolaire est:

Pensionnaires	\$100
Quart-Pensionnaires.....	40
Quart-Pensionnaires de Sainte-Anne	20

PAYABLE D'AVANCE ET EN TROIS VERSEMENTS: le premier à la rentrée, le deuxième au 10 décembre, et le troisième au 20 mars.

Tout mois commencé doit être payé en entier par les élèves qui entrent après l'ouverture des classes ou qui sortent avant la fin de l'année; et dans le cours de l'année il n'y a déduction pour une absence d'au moins un mois.

Abonnement à la Bibliothèque... 15 cts par mois.

Infirmerie dans le Collège 15 cts par jour (en sus de la pension). Les frais du médecin sont à la charge des parents.

Les livres, papier, plumes, etc., peuvent être fournis par les parents ou tuteurs ou par l'Institution à des prix modérés et payés comptant.

L'intérêt à 6 0/0 est chargé sur tous les comptes qui ne sont pas payés au premier juillet de chaque année.

Aucun élève n'est reçu après les vacances si les arrérages ne sont pas payés, ou si on n'a pas donné des garanties convenables de paiement.

Les élèves sortis d'une autre maison ne sont admis que sur les meilleurs renseignements.

Les effets que les parents doivent fournir à leurs enfants, outre les habits, sont: des draps, des couvertures de lit, un couvre-pieds, des faies d'oreiller, des serviettes, un bassin, un miroir, du savon, des peignes, du cirage et des brosses à souliers, une brosse pour les habits.

Pour le réfectoire, il faut des serviettes, un couteau, une fourchette, une cuillère à soupe, une à dessert, et un verre ou un gobelet.